



Il quitte le domicile conjugal +met en peril financier la famille

Par **Albert flora**, le **23/09/2017** à **05:44**

Bonjour,

Mon mari me trompe depuis plusieurs mois il est tres dependant et nous avons un gros decouvert bancaire et plus d economie. Sans avoir demande pour l instant le divorce il vient de prendre une location avec un loyer de 900 euros en plus de notre credit immobilier de 1300 euros. il compte meubler cet appartement petit a petit mais je ne sais pas avec quel argent. Nous avons 2 enfants de 17 et 6 ans. Il abandonne le domicile conjugal et met la famille en peril financier. A ce rythme nous allons tres vite etre interdit bancaire. Que puis je faire ? Dois je lui donner les enfants 1 week end sur 2 alors que son appartement est vide? Puis je demander le divorce pour faute? Il a deja commence a parler a ma fille ainée de sa liaison et lui a deja presente sa maitresse. Il me dit qu il a le droit de faire ce qu il veut. Mais peut il prendre cette location avec l argent commun? Que puis je faire pour proteger mes enfants?

Merci pour votre reponse

Par **lina25**, le **23/09/2017** à **22:17**

Bjr oui vous pouvez demander le divorce pour fautes graves d une abandon de famille plus liaison mais pour ca il va falloir des preuves d une qu il a quitte le domicile conjugale et de deux prouver qu il a une maitresse croyez moi je suis passe par la si vous avez aucune preuve vous etes foutu !!! Il faut des attestations d amis famille meme du concierge si la ou il habite ya na un photo de la boites aux lettres avec son nom et sa nouvelle adresse ect tout tout qui peut vous amenez ded preuves les juges statuent sur des preuves et non sur des rumeurs !!! Bon courage et soyez forte. Ne baissez pas les bras battez vous et allez voir une avocate pour qu il vous verse une pension alimentaire le plus vite possible

Par **Albert flora**, le **23/09/2017** à **22:31**

Pour les preuves j ai en photo son contrat de location quand a sa liaison il l a avoué a ma fille de 17 ans ainsi qu a moi. J ai le nom de sa maitresse qui travaille avec lui j ai aussi une facture d hotel avec 2 petits dej. Il n arrete pas de parler d elle a ma fille qui pendant un an a fait du sport avec elle sans savoir que c etait la maitresse de son pere. Elle s est fait copine avec ma fille je trouve ca malsain. Il faut aussi dire quz mon mari a 48 ans et sa maitresse 30.

Par **lina25**, le **23/09/2017** à **22:36**

Oui d accord mais est ce que votre fille temoingnera contre son pere ?? Est ce qu elle fera une attestation sera t elle assez forte si vous pouvez trouver d autres moyens que meler votre fille ca serait mieux... qui paie les traites de la maison ??

Par **Albert flora**, le **23/09/2017** à **23:00**

Non elle n a pas le droit de temoigner legalement contre son pere bien qu elle lui en veuille beaucoup. On n a entamer aucune demarche donc nous avons les comptes joints donc tout est payé sur le meme compte qui ainsi va serieusement etre a decouvert et cela me rend folle. Mais que faire le temps d entamer des demarches on a le temps d etre inscrit a la banque de France. Je trouve qu il va trop vite sans reflechir qu il va creer de serieux dommage financier a toute la famille. Dans sa voiture j ai trouvé un fzux compromis de vente de notre villa dont il s est servi pour faire croire a sa maitresse que notre villa etait vendue. Je ne sais plus que faire.je n ai rien vu venir et j ai l impression de vivre un cauchemard.

Par **lina25**, le **23/09/2017** à **23:10**

Je suis passee par la. J ai cru moi aussi devenir folle. Si vous avez un compte perso ou alors ouvrez en un allez vite a la caf faites vous virez les prestations caf sur ce compte declarez a la caf que votre mari a quitté le domicile si vous ne travaillez pas il vous verseront le rsa et autres prestations dont une pension alimentaire si vous avez un compte commun prenez de l argent tant que vous pouvez croyez moi le moindre centimes vous servira plus tard il faut absolument allez voir un avocat et demander l aide juridique le choix de l avocat est important demander conseil il vous faut une guerriere !!!allez courage

Par **lina25**, le **23/09/2017** à **23:12**

Vous pouvez egalement porter plainte pour abandon de domicile c est du penal moi je l ai fait certes y a pas eu de suite mais c etait au moins dans mon dossier pour le juge

Par **lina25**, le **23/09/2017** à **23:15**

Egalement si vous avez de l argent de coté des enfants retirez le avant qu il ne le fasse moi je me suis faites avoir trop naive. Et c est perdu !!!

Par **lina25**, le **02/10/2017** à **16:28**

Oui d accord mais est ce que votre fille temoingnera contre son pere ?? Est ce qu elle fera une attestation sera t elle assez forte si vous pouvez trouver d autres moyens que meler votre fille ca serait mieux... qui paie les traites de la maison ??

Par **Visiteur**, le **03/10/2017** à **08:49**

Bonjour,

" qui paie les traites de la maison ??" mais les deux ! ils sont mariés ! Sauf contrat de mariage, les biens acquis pendant le mariage appartiennent aux 2 époux. Ouvrir un compte à son nom ne changera rien à terme car l'argent qui l'alimentera viendra de la communauté du mariage ! Et donc monsieur aura aussi des droits dessus...

Par **lina25**, le **04/10/2017** à **08:06**

bonjour grenouille, oui ouvrir un nom a son compte en attendant et mettre de l argent caf ou autres pour pouvoir se nourrir et nourrir ses enfants avant que monsieur le dépense pour sa maitresse je pense que c'est la chose a faire effectivement mr aura des droits dessus mais avant que la liquidation de communauté se fasse!!ils ne sont même pas passés devant le juge de conciliation !!!!